Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20240311-lmc100003505972-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 22/03/2024
Retour préfecture le 22/03/2024
Mis en ligne le 22/03/2024

N° d'ordre : 01

N° délibération : 2024.239.SP

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 11 mars 2024

Labellisation de Campus des métiers "Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine" et définition de la trajectoire de développement du label 2024/2027

Synthèse

Cette délibération vise à présenter les évolutions de la gouvernance et des modalités de déploiement du label TTNA pour les trois années à venir et liste les 10 campus d'ores et déjà labellisés sur cette période.

Au regard des évolutions du contexte (perspective de « plein emploi » qui exacerbe les enjeux d'attractivité des métiers sur de nombreuses filières, évolution démographique de nos territoires, réformes de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage, multiplication des appels à manifestation d'intérêt émanant de l'Etat dans le cadre de France 2030, …), la définition d'une nouvelle trajectoire pour le label TTNA est nécessaire.

Elle affirme une double ambition, en cohérence avec les objectifs de Neoterra, du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) et de la Stratégie Régionale de la Formation Professionnelle (SRFP) : accompagner les transformations des compétences des filières identifiées comme prioritaires et développer la promotion sociale au plus près des territoires. En favorisant l'attractivité de ces filières et l'adaptation de l'offre de formation, ce dispositif constitue une stratégie novatrice pour aider les entreprises concernées à recruter les personnels dont elles ont besoin.

Elle s'appuie sur les quatre années d'existence de ce dispositif unique en France et des enseignements qu'elles permettent : rôle essentiel de l'association de gouvernance des campus, nécessaire adaptation à la diversité des partenariats et des projets, développement d'une logique intercampus, clarification des différentes catégories de campus, besoin d'élargir la notion d'incarnation.

Des avancées significatives ont déjà eu lieu, parmi lesquelles la signature en janvier d'un Contrat Cadre d'Objectifs et de Moyens avec l'Aérocampus (Latresne) et l'inscription de son action sur les nouveaux enjeux de développement de l'avion bas carbone, la collaboration avec l'Université des métiers du nucléaire et le développement d'un dispositif de coloration des diplômes pour le Campus Maintenance en Environnement Sensible (Blaye), le lancement de master classes avec le Chef triplement étoilé Régis Marcon et d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la restructuration du site de Grand Pont (Chasseneuil-du-Poitou) pour la future école de la restauration collective du campus régional de l'Alimentation, le déploiement des « Ferrocampus Days » permettant de rapprocher l'offre et la demande de compétences pour les métiers du ferroviaire (Saintes), le lancement d'un plan d'actions pour le Vitivinicampus (Blanquefort) afin de mettre en œuvre la stratégie de VitiRev pour l'attractivité de la filière et le développement des compétence, ou encore les nombreuses actions portées par le Campus régional du Patrimoine bâti à Felletin (formations collaboratives, découvertes des métiers, cycles de visites professionnels ou partenariats avec de nouvelle filières).

La trajectoire visée pour la période 2024-2027 repose sur cinq points :

- La labélisation de 10 campus des métiers dans le périmètre des filières prioritaires régionales,
- Le déploiement d'une association de gouvernance dont la présidence est assurée par un représentant du monde économique
- La mise à disposition par la Région et l'Etat des moyens financiers ou humains pour assurer le fonctionnement de l'association,
- La mise en œuvre d'un engagement réciproque entre la région académique, la DRAAF, la DIRM et la Région pour le pilotage des campus des métiers,
- La mise à jour du cahier des charges de labellisation prenant en compte ces évolutions.

Autres Partenaires mobilisés

Autorités académiques.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20240311-lmc100003505972-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 22/03/2024
Retour préfecture le 22/03/2024
Mis en ligne le 22/03/2024

DÉLIBERATION DU
CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 MARS 2024

N° délibération : 2024.239.SP
N° Ordre : **01**
Réf. Interne : 3360369

B - JEUNESSE
B01 - ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ECONOMIQUE
201A - Promouvoir les métiers et les formations

OBJET : Labellisation de Campus des métiers "Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine" et définition de la trajectoire de développement du label 2024/2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-1,
Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L-214-6,
Vu la délibération 2019.2272.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 16 décembre 2019 relative à la création du label régional "Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine" (TTNA),
Vu la commission n°2 " Education, Lycées, Orientation, Jeunesse, Enseignement Supérieur et Recherche" réunie et consultée,
Vu la commission n°3 "Formation Professionnelle, Emploi, Apprentissage" réunie et consultée,
Vu la commission n°4 "Performance Industrielle, Economie Numérique, Filières, Start-up, Attractivité" réunie et consultée,

L'objet de la délibération est **de labelliser 10 campus des métiers « Talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine »** (TTNA) et de **définir la trajectoire de développement pour les trois années à venir**, en accord avec l'Etat. Au terme de la période, une cible de 12 campus labellisés TTNA est envisagée, couvrant les filières identifiées comme prioritaires par l'Etat et la Région.

La création, lors de la séance plénière du 16 décembre 2019, du label « Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » (TTNA) a permis de poser les principes d'un déploiement des campus des métiers en cohérence avec les compétences régionales ainsi que de développer une pratique dans l'accompagnement de ces campus sur la base de l'expérience acquise avec Aérocampus depuis 2011.

Des avancées significatives ont déjà eu lieu, parmi lesquelles la signature en janvier d'un Contrat Cadre d'Objectifs et de Moyens avec l'Aérocampus (Latresne) et l'inscription de son action sur les nouveaux enjeux de développement de l'avion bas carbone, la

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20240311-lmc100003505972-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 22/03/2024
Retour préfecture le 22/03/2024
Mis en ligne le 22/03/2024

collaboration avec l'Université des métiers du nucléaire et le développement d'un dispositif de coloration des diplômes pour le Campus Maintenance en Environnement Sensible (Blaye), le lancement de master classes avec le Chef triplement étoilé Régis Marcon et d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la restructuration du site de Grand Pont (Chasseneuil-du-Poitou) pour la future école de la restauration collective du campus régional de l'Alimentation, le déploiement des « Ferrocampus Days » permettant de rapprocher l'offre et la demande de compétences pour les métiers du ferroviaire (Saintes), le lancement d'un plan d'actions pour le Vitivinicampus (Blanquefort) afin de mettre en œuvre la stratégie de VitiRev pour l'attractivité de la filière et le développement des compétence, ou encore les nombreuses actions portées par le Campus régional du Patrimoine bâti à Felletin (formations collaboratives, découvertes des métiers, cycles de visites professionnels ou partenariats avec de nouvelle filières).

Il est aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin en cohérence avec les objectifs de Neoterra, du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) et de la Stratégie Régionale de la Formation Professionnelle (SRFP) afin d'accompagner les besoins en compétences des filières identifiées comme prioritaires, conjointement de relancer l'ascenseur social au plus près des territoires mais également d'apporter une réponse pour favoriser l'attractivité des filières et aider les entreprises à recruter.

La constitution d'un réseau régional d'associations de gouvernance des campus des métiers labélisées TTNA porte cette **double ambition** :

- Fédérer les acteurs de ces filières œuvrant dans les champs de l'économie, de l'enseignement, de la formation et de la recherche afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux besoins de compétences en intégrant la dimension internationale.
- Proposer aux publics jeunes et adultes une diversité d'itinéraires de formation qui confortent leurs choix et sécurisent leurs parcours. Cette politique d'orientation volontariste, portée par un réseau régional de campus des métiers, s'appuiera en priorité sur une analyse de l'offre de formation pour les trois voies (scolaire, apprentissage, continue), le développement du continuum bac-3/bac+3 dans les lycées (« universités de proximité »), la multiplication des passerelles, spécialisations et colorations de diplômes et de titres, l'optimisation de l'usage des plateaux techniques et la prise en compte des conditions d'accueil (mobilité, logement).

Cette évolution **au croisement de compétences régionales** d'orientation, d'éducation, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur, de développement économique et d'aménagement du territoire, **réaffirme les objectifs initiaux du label** :

- Satisfaire au triple enjeu de promotion sociale et de lutte contre les discriminations, de développement économique et de transition énergétique et écologique,
- Répondre aux besoins des territoires en matière de compétences et de qualification, dans une démarche d'anticipation et de prospective,
- Organiser les coopérations entre acteurs économiques, de l'innovation, de la formation, de l'orientation et de l'insertion afin de répondre aux besoins identifiés par les porteurs du projet,
- Assurer l'avenir des établissements de formation situés dans les territoires fragiles.

<u>L'expérience acquise fonde les évolutions proposées</u>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20240311-lmc100003505972-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 22/03/2024
Retour préfecture le 22/03/2024
Mis en ligne le 22/03/2024

La définition de la trajectoire 2024-2027 du label TTNA permet de prendre en compte les évolutions suivantes :

- les impacts des réformes de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage,
- l'évolution démographique et les enjeux qu'elle pose au niveau de l'aménagement des territoires de l'éducation et de la formation,
- la volonté régionale de développer un réseau d'universités de proximité au sein des lycées professionnels,
- les enjeux d'attractivité des métiers sur de nombreuses filières,
- l'évolution des financements, en particulier la multiplication des appels à manifestation d'intérêt émanant de l'Etat dans le cadre de France 2030...

Cette nouvelle trajectoire s'appuie sur l'expérience acquise depuis 2011 avec la création de l'Aérocampus et des initiatives qui ont suivie (Cuir Luxe Textile Mode, Ferrocampus, Maintenance en environnement sensible, Alimentation, Patrimoine bâti et éco-construction) :

- **La pertinence de la gouvernance par une association qui permet** à des acteurs d'horizons différents de co-construire des réponses innovantes aux besoins de compétences d'une filière donnée et de maintenir un réseau d'établissements et d'opérateurs sur les territoires ;
- **La nécessaire adaptation à la diversité des partenariats et des projets.** Sans imposer de format unique, l'accompagnement des acteurs par un cadre transversal (cahier des charges du label, joint) permet de trouver le bon niveau d'organisation du campus afin de permettre le développement des projets communs.
- **L'accompagnement dans le cadre d'une politique de moyens est nécessaire en phase d'émergence de nouveaux projets** de campus des métiers. L'objectif de la phase d'amorçage est de permettre la définition d'un projet associatif et son plan d'actions, fondateur de futurs contrats d'objectifs et de moyens triennaux mobilisant des cofinancements.
- **Le besoin d'une valorisation régionale intercampus** afin de permettre d'inscrire l'action de chaque campus dans celle d'un réseau régional reconnu et ainsi, de mettre en œuvre des synergies entre les campus des métiers.
- Le modèle régional de campus des métiers TTNA est rendu possible par les **co-constructions développées avec la région académique, la DRAAF et la DIRM** : protocole pour la carte des formations, accord sur la mise en œuvre de gouvernance associative pour les CMQ avec un partage des moyens, label régional pour l'apprentissage, coopération sur l'orientation et l'information sur les métiers ;

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20240311-lmc100003505972-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 22/03/2024
Retour préfecture le 22/03/2024
Mis en ligne le 22/03/2024

<u>La trajectoire visée et l'évolution du réseau régional des campus des métiers TTNA</u>

L'acte II du label TTNA des campus des métiers comprend les évolutions suivantes :

1. La labélisation pour trois ans de 10 campus des métiers dans le périmètre des filières prioritaires régionales :

Campus TTNA (labellisés pour 3 ans)	**Filières prioritaires régionales**
Aérocampus	Aéronautique, spatial, défense
Campus Cuir Textile Mode Luxe	Cuir, luxe, textile et métiers d'art
Campus Maintenance en Environnement Sensible	Chimie, matériaux
	Énergie, batteries et hydrogène
Ferrocampus	Mobilités terrestres : Industrie ferroviaire
Campus régional du patrimoine bâti, de la restauration à l'éco-construction	Construction durable
CMQ forêt bois papier (nouveau TTNA)	Forêt, bois, papier
Campus du Numérique Educatif	Numérique
Campus Régional de l'alimentation	Agriculture, agroalimentaire et pêche
Campus Régional de la vigne et du vin	
Campus de la Silver Economie	Santé
	Silver économie

2. Le déploiement d'une association de gouvernance dont la présidence est assurée par un représentant du monde économique,
3. La mise à disposition par la Région et l'Etat des moyens financiers ou humains pour assurer le fonctionnement de l'association,
4. La mise en œuvre d'un engagement réciproque entre la région académique, la DRAAF, la DIRM et la Région pour le pilotage des campus des métiers,
5. La mise à jour du cahier des charges de labellisation prenant en compte ces évolutions.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20240311-lmc100003505972-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 22/03/2024
Retour préfecture le 22/03/2024
Mis en ligne le 22/03/2024

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- d'ADOPTER la labellisation, pour 3 ans, de 10 Campus des métiers couvrant 11 filières ciblées comme prioritaires (carte en annexe 1),
- **d'ADOPTER** la trajectoire de développement du label, telle que définie ci-dessus, pour la période 2024/2027,
- **d'APPROUVER** le nouveau cahier des charges du label « Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » (annexe 2).

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président du Conseil Régional,

ALAIN ROUSSET

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20240311-lmc100003505972-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 22/03/2024
Retour préfecture le 22/03/2024
Mis en ligne le 22/03/2024